



Réunion du Comité Syndical en visioconférence

Mercredi 12 février 2025 à 14h00

ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Procès-verbal du Comité Syndical du 13 novembre 2024**
- 3. Aide exceptionnelle de soutien aux victimes du cyclone Chido à Mayotte**
- 4. Débat d'orientations budgétaires pour 2025 et mise à jour du règlement d'intervention du SDEHG**
- 5. Débat d'orientations budgétaires pour 2025 – Budget annexe réseaux de chaleur**
- 6. Compte-rendu des délégations du Comité**
- 7. Questions diverses**

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux articles L5711-1 et L2121-15 du CGCT, le Comité Syndical nomme, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le ou les secrétaires. Il est ensuite publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté.

2. Procès-verbal du Comité Syndical du 13 novembre 2024

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante.

Il est proposé au Comité Syndical d'arrêter le procès-verbal de la dernière réunion du 13 novembre 2024 figurant en annexe 1 de la note de synthèse adressée aux membres du Comité avec leur convocation.

3. Aide exceptionnelle de soutien aux victimes du cyclone Chido à Mayotte

À la suite du passage dévastateur du cyclone Chido le 14 décembre dernier, le territoire de Mayotte a subi des destructions sans précédent.

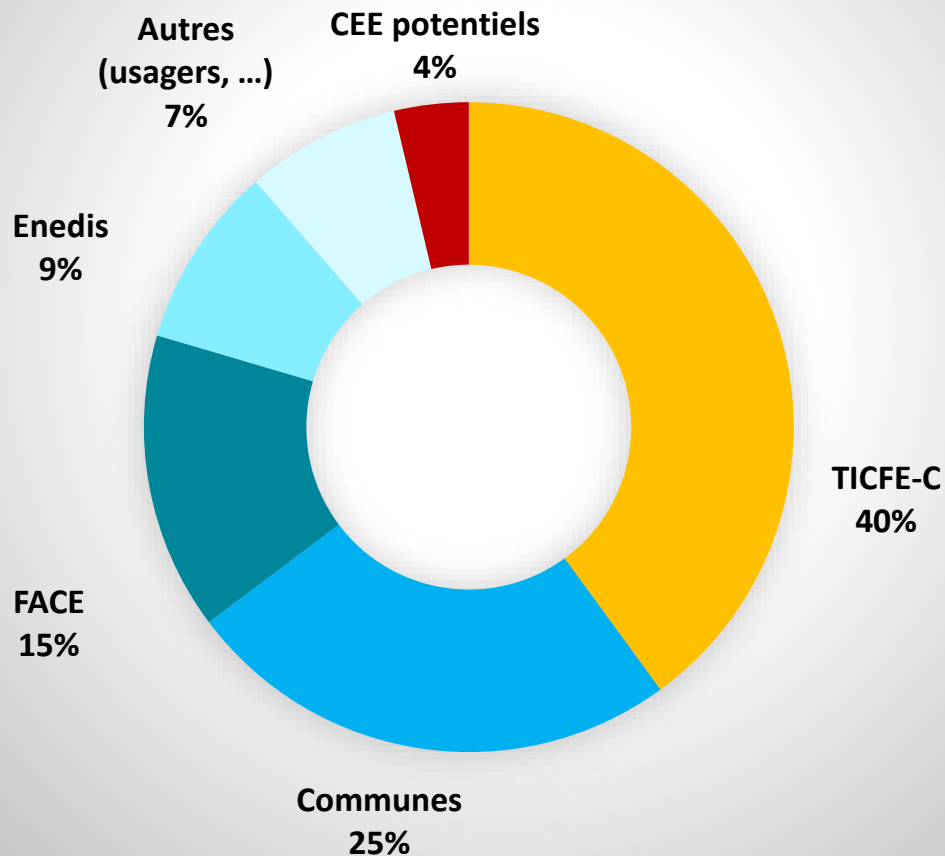
Les biens et infrastructures du département et des communes de Mayotte, fortement endommagés, ont entraîné d'importantes difficultés dans le maintien des services publics locaux indispensables à la population.

Il est proposé aux membres du Comité du SDEHG de voter une aide exceptionnelle de 5 000 € pour apporter leur soutien et leur solidarité aux habitants et aux collectivités de Mayotte.

Au regard des missions de service public de l'énergie exercées par le SDEHG, cette aide sera versée à l'association Electriciens Sans Frontières qui a déployé une opération spécifique à Mayotte pour rétablir l'accès à l'électricité aux côtés d'Electricité de Mayotte (EDM).

4. Débat d'orientations budgétaires pour 2025 et mise à jour du règlement d'intervention

Projection 2025 des recettes, hors emprunts, TVA et opérations d'ordre

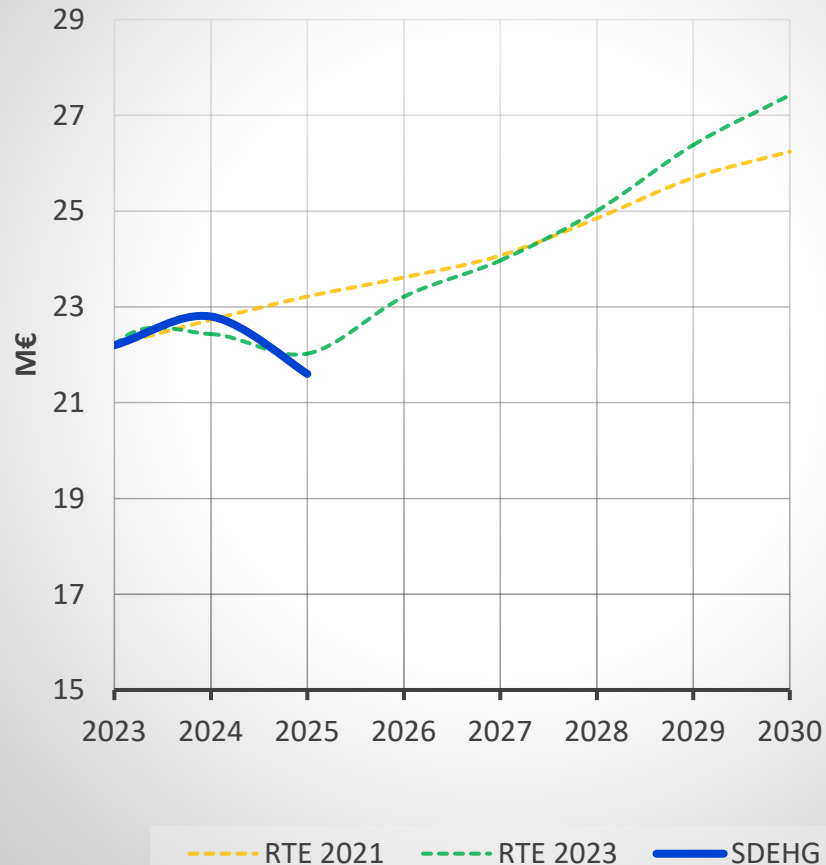


Les deux pages suivantes présentent un focus sur deux recettes particulières du SDEHG :

- La **part communale de l'accise sur l'électricité (TICFE-C)** qui est la principale recette du SDEHG et dont les évolutions dans le temps sont difficiles à estimer car, d'une part, elle augmente avec les nouveaux usages de l'électricité (véhicules électriques, pompes à chaleur, ...) mais, d'autre part, elle diminue avec les économies d'énergie et l'autoconsommation individuelle.
- Les **Certificats d'Economie d'Energie (CEE)** qui constituent une recette fondamentale pour l'équilibre du programme de rénovation LED ++.

4. Débat d'orientations budgétaires pour 2025 et mise à jour du règlement d'intervention

Evolution de la TICFE SDEHG à moyen terme ?



- En raison d'une baisse de consommation de 6,2% sur le territoire du SDEHG entre 2022 et 2023, la TICFE SDEHG de 2025 sera en forte diminution (environ -5%, soit -1,2 M€).
- Des écarts peuvent exister entre l'évolution des consommations nationales et celles du territoire du SDEHG.
- Les derniers développements de l'autoconsommation individuelle sont-ils pris en compte dans les prévisions ?
- In fine des prévisions de forte croissance de la TICFE qui ne sont toujours pas confirmées.
- La publication des consommations 2024 permettra de calculer la TICFE SDEHG de 2026.

Les données de prévisions sont calculées sur la base [du bilan prévisionnel de consommation de RTE « 2023 – première étape vers la neutralité carbone »](#)

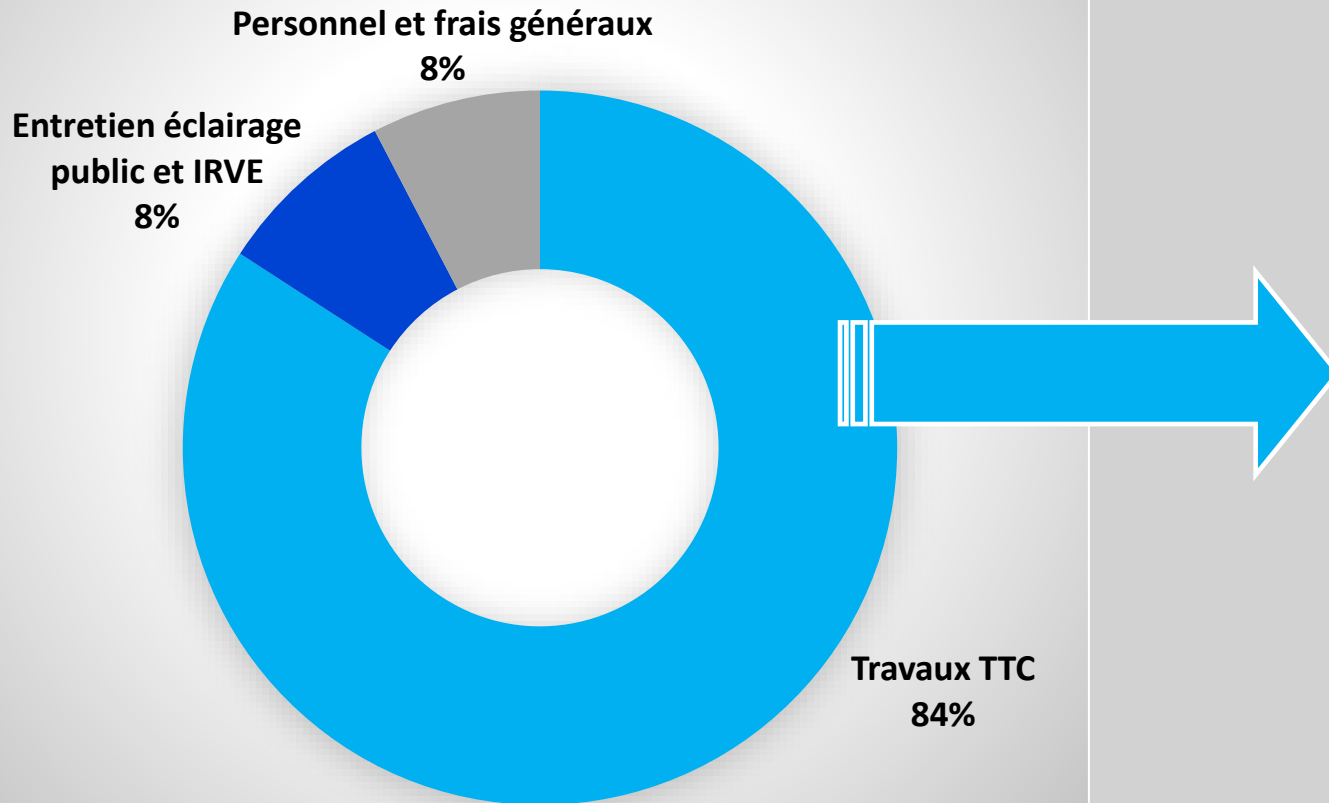
4. Débat d'orientations budgétaires pour 2025 et mise à jour du règlement d'intervention

Les opérations de rénovation d'éclairage public répondant aux critères de la fiche RES-EC-104 sont toujours éligibles aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE) mais sont désormais bien moins valorisées.

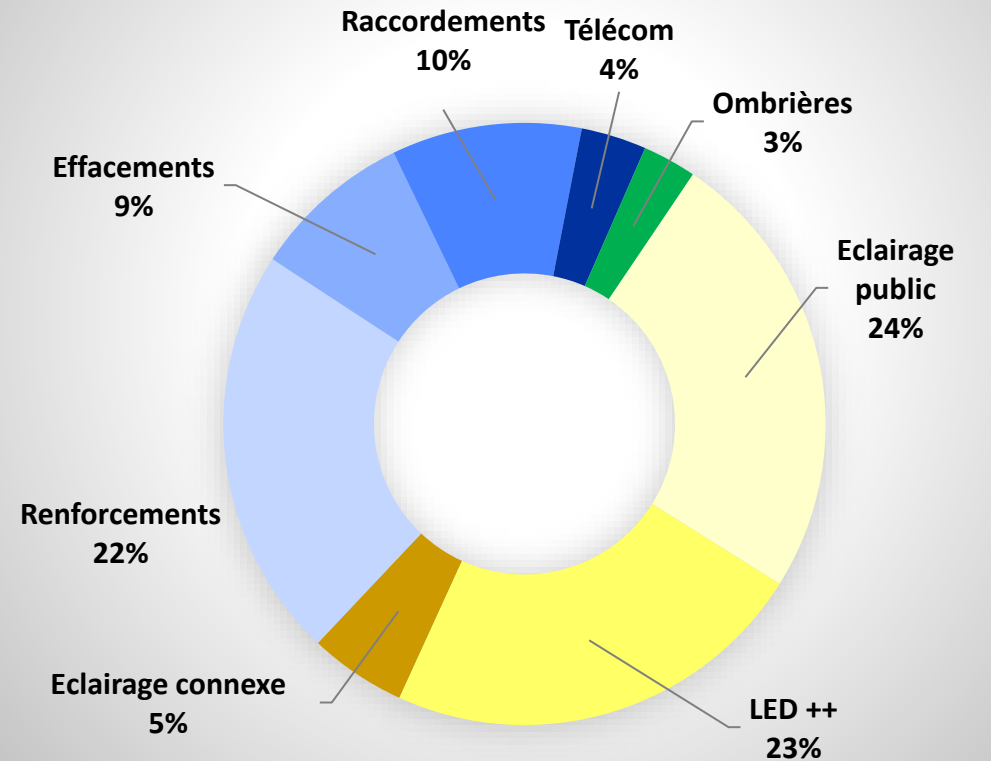
- Avant 2024, la valeur potentielle des CEE était d'environ 65 €/luminaire (9,3 MWh cumac/luminaire), soit 2 M€/an pour 30 000 points lumineux rénovés.
- Pour les opérations engagées après le 1^{er} mars 2024, un contrôle des points lumineux par un organisme extérieur devient obligatoire. Le coût de ce contrôle n'est pas estimé à ce jour compte tenu des incertitudes sur ses modalités. Ce processus de contrôle s'accompagne également d'un processus d'identification des adresses des points lumineux, peu adapté au grand nombre de luminaires rénovés par le SDEHG.
- Pour les opérations engagées après le 1^{er} janvier 2025, la valeur des CEE est réduite aux alentours de 28 €/luminaire (4 MWh cumac/luminaire), soit une perte de recette de 1,1 M€ et des dépenses supplémentaires de contrôle non estimées à ce jour.

4. Débat d'orientations budgétaires pour 2025 et mise à jour du règlement d'intervention

92% des dépenses projetées pour 2025 sont destinées aux communes et aux usagers

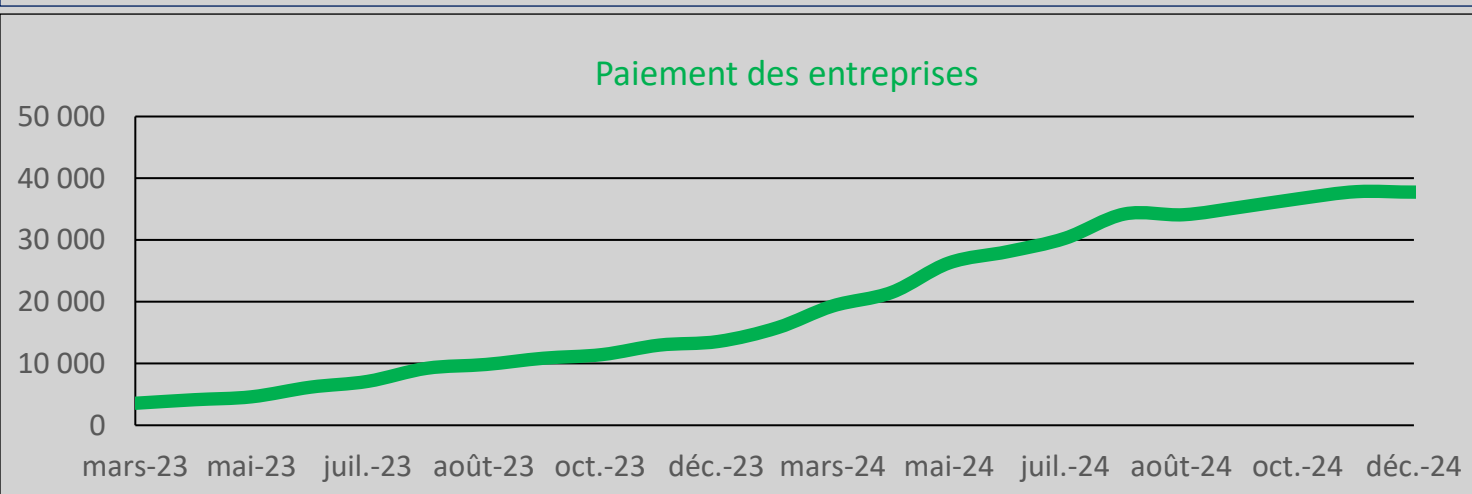
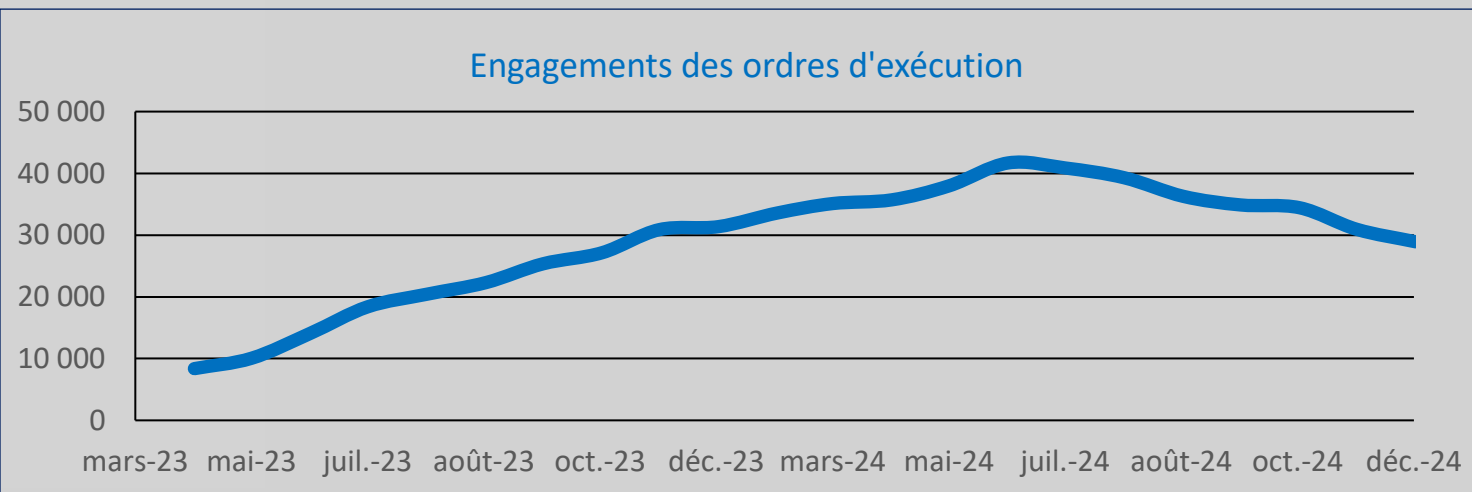


Répartition des travaux



4. Débat d'orientations budgétaires pour 2025 et mise à jour du règlement d'intervention

Moyenne glissante du rythme des rénovations LED ++ (points lumineux /an)



- Le décalage entre les évolutions des ordres d'exécution et les évolutions des paiements est d'environ 6 mois.
- Compte tenu de la croissance exceptionnelle enregistrée au cours du premier semestre 2024, un filtrage des ordres d'exécution a été mis en place dès juin 2024 afin d'éviter tout emballement des paiements 2025 avant d'avoir voté le budget 2025.

4. Débat d'orientations budgétaires pour 2025 et mise à jour du règlement d'intervention

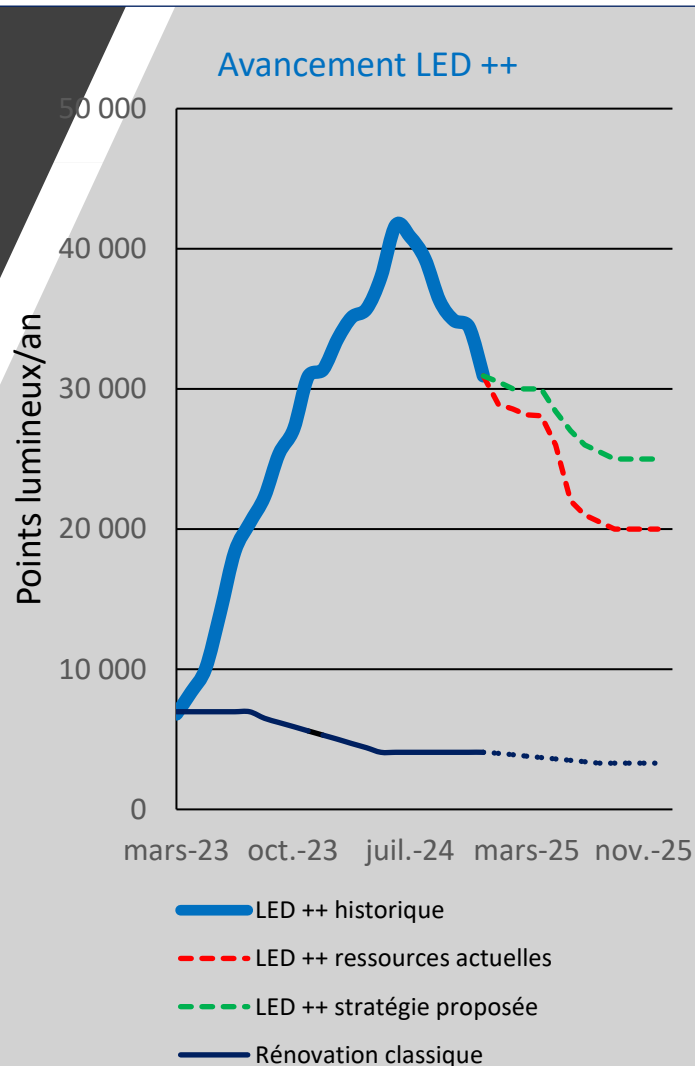
Indicateurs financiers en M (€)

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 * | 2024 |
|--------------------------------------|------|------|------|--------|------|
| EPARGNE BRUTE | 23,2 | 26 | 27,1 | 35 | 28,8 |
| EPARGNE NETTE | 18,1 | 20,1 | 20,6 | 28,3 | 21,2 |
| INVESTISSEMENT | 44,1 | 46,3 | 46 | 50,9 | 64,1 |
| ENDETTEMENT | 44,9 | 47,9 | 50,4 | 51,4 | 61,9 |
| Dont nouvel emprunt spécifique SDEHG | 5 | 2,5 | 3,8 | 0 | 0 |
| RESULTAT EXERCICE | 2 | 0,2 | 3 | 11,3 | 7,6 |
| RESULTAT DE GESTION | -3 | -2,3 | -0,8 | 5,1 | 7,6 |

* En raison de la réforme de l'accise sur l'électricité (TICFE-C), l'année 2023 comprend une recette exceptionnelle d'environ 6 millions € qui correspond au dernier trimestre de l'année 2022.

4. Débat d'orientations budgétaires pour 2025 et mise à jour du règlement d'intervention

Choix stratégiques pour 2025



- **Donner la priorité à l'accélération de la rénovation de l'éclairage public avec le programme LED++ :**
 - Les ressources actuelles nécessitent de réduire le rythme à **20 000 pts/an**, soit une fin de programme au second trimestre 2029.
 - Engager un plan d'économie permettant de porter ce rythme à **25 000 pts/an**, soit une fin de programme au troisième trimestre 2028.
- **Adopter un plan d'économie 2025 sur les points suivants :**
 - Limiter les rénovations classiques d'éclairage public, sauf vétusté particulière, aux installations de plus de 30 ans.
 - Etaler dans le temps le géoréférencement du réseau d'éclairage public.
 - Etaler dans le temps la prise de participation dans les projets photovoltaïques.
- **Développer les projets de production d'énergie renouvelable en autoconsommation au bénéfice des communes afin de leur permettre de réduire leur dépendance au marché de l'électricité.**
- **Améliorer la qualité de service, l'innovation et les projets qui en découlent, comme le pilotage de l'extinction de l'éclairage public au niveau des coffrets de commande.**

4. Débat d'orientations budgétaires pour 2025 et mise à jour du règlement d'intervention

Bilan 2024 de l'utilisation des bornes de recharge SDEHG en zone blanche (Pmax = 22KVA)

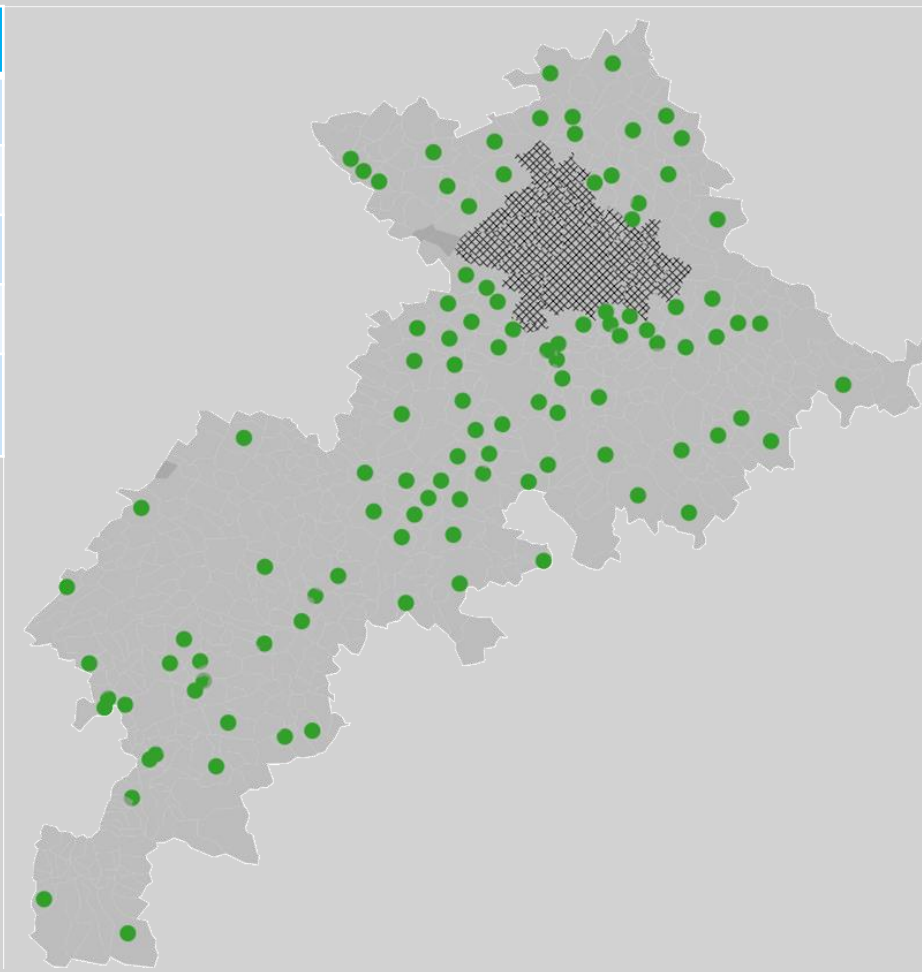
| | 2022 | 2023 | 2024 | Evolution 2023 à 2024 |
|--|--------|--------|--------|-----------------------|
| Nombre de bornes | 100 | 101 | 106 | +5% |
| Nombre total de charges | 32 835 | 29 785 | 30 832 | +4% |
| Nombre de charges (/mois/IRVE) | 27 | 25 | 24 | -1% |
| Energie moyenne délivrée (kWh/mois/IRVE) | 516 | 506 | 472 | -7% |
| Energie moyenne par charge (kWh) | 19 | 19 | 20 | +5% |
| Temps moyen de charge (mn) | 300 | 285 | 245 | -14% |
| Puissance moyenne de charge | 3,8 kW | 4 kW | 4,9 kW | +22% |

Bilan détaillé par borne de recharge disponible sur le site internet du SDEHG, rubrique « *Mobilité électrique* ».

4. Débat d'orientations budgétaires pour 2025 et mise à jour du règlement d'intervention

Frais d'exploitation des bornes de recharge SDEHG en zone blanche

| | 2023 | 2024 |
|---|-----------|-----------|
| Maintenance Préventive et Corrective | 143 801 € | 158 240 € |
| Supervision | 28 200 € | 28 200 € |
| Maintenance lourde | 43 767 € | 10 644 € |
| Total des dépenses | 215 768 € | 197 084 € |
| Dépenses annuelles par borne (prises en charge par le SDEHG) | 2 040 € | 1 950 € |



- Tarification de base inchangée afin de couvrir les frais de fourniture d'électricité (0,15 €/connexion + 0,40 €/kWh).
- Tarification dans le temps ajoutée afin de libérer les places (4,5 €/h au-delà de 4 h de connexion).

4. Débat d'orientations budgétaires pour 2025 et mise à jour du règlement d'intervention

Application de la stratégie de développement des bornes de recharge

- Les 4 bornes situées sur les communes de Bagnères-de-Luchon, Carbonne, Castanet-Tolosan et Léguevin ont été utilisées plus de deux fois par jour. Leur puissance de charge est donc portée de 18 à 22 KVA.
- 15 bornes ont été utilisées moins d'une fois par semaine. Leur déplacement pourra être étudié avec les communes du périmètre concerné afin d'augmenter leur visibilité et leur utilisation.
- Hors zone blanche, le SDEHG a mis en relation des communes avec des investisseurs privés. Le SDEHG travaille actuellement sur la réalisation de projets communaux de bornes de recharge.
- Le déploiement des bornes de recharges s'inscrit dans le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) qui ne nécessite donc pas de mise à jour pour cette année.

4. Débat d'orientations budgétaires pour 2025 et mise à jour du règlement d'intervention

Mise à jour du règlement d'intervention

Le projet de règlement d'intervention transmis en annexe du rapport d'orientations budgétaires comprend les modifications suivantes :

- Les éléments relatifs aux choix stratégiques pour 2025 (**texte de couleur rouge**),
- Des corrections liées aux observations des services de l'Etat (**texte de couleur verte**),
- Des corrections liées à l'imprécision ou à des erreurs de rédaction du règlement dans sa version actuelle.

5. Débat d'orientations budgétaires pour 2025

Budget annexe réseaux de chaleur

Le bilan 2024 et les projections financières 2025 sont détaillées dans l'annexe 4 de la note de synthèse du Comité Syndical. Ces éléments ont été établis sur la base des projets identifiés par le SDEHG à ce jour :

- LHERM => Phase de consultations des entreprises et réalisation des travaux
- L'ISLE EN DODON => Finalisation des études et consultations des entreprises

Après études avancées et demandes de subvention, le coût de la chaleur produite par le réseau du projet de FONSORBES s'établit à plus de 190 €/MWh, soit un coût supérieur à l'option de chauffage individuel des bâtiments qui y sont associés. S'agissant d'un Service Public Industriel et Commercial, le nécessaire engagement des futurs usagers n'est pas confirmé.

6. Compte-rendu des délégations du Comité

Conformément à l'article L5211-10 du CGCT, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

La note de synthèse adressée aux membres du Comité avec leur convocation détaille les décisions prises au titre de ces délégations ainsi que les commandes passées.

7. Questions diverses

➤ Recensement des projets de production d'énergie renouvelable bloqués par les ABF

Lors de la réunion territoriale organisée à Bagnères-de-Luchon le 20 décembre dernier, les élus ont évoqué des blocages des Architectes des Bâtiments de France (ABF) pour certains projets de production d'énergie renouvelable. Nous avons alerté Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de cette situation et avons convenu de travailler ensemble sur ce sujet pour identifier les projets ayant fait l'objet d'un blocage.

Ainsi, il est proposé aux élus qu'ils nous communiquent les projets de production d'énergie renouvelable ayant fait l'objet d'un blocage des ABF. Ils peuvent nous envoyer les dossiers des projets concernés par mail ou par courrier postal à l'attention de Monsieur le Président.

➤ Informations – Revue de presse énergie

- [Dernières informations publiées par la CRE](#) sur l'évolution des heures creuses
- [Dernière édition des chiffres clés de l'énergie et des gaz à effet de serre en Occitanie](#)

7. Questions diverses

Prochaine réunion du Comité Syndical



Jeudi 20 mars 2025 à 14h00

Salle Athéna

Rue des Écoles

31600 LABASTIDETTE